

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°287_2026DP

Marché prestation de contrôle structurel
de l'école élémentaire de Crins à Graulhet

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 6.2.7 Compétence Ecoles et services périscolaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Bureau et au Président, notamment le 4^{ème} alinéa des délégations au Président ;

Considérant que l'école élémentaire de Crins à Graulhet fait l'objet d'un programme de réhabilitation énergétique et structurelle, visant à améliorer la performance du bâtiment et à garantir la sécurité des usagers ;

Considérant la mise en concurrence effectuée du 16 avril 2026 au 23 avril 2026 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le marché de prestation de contrôle structurel de l'école élémentaire de Crins à Graulhet est attribué à l'entreprise suivante :

ASTER BTP

Adresse : 60 rue de l'hôpital - 81600 Cadalen.

Pour un montant global de 15 550 € HT soit 18 660 € TTC.

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le **1 8 JUIN 2026**



Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **2 3 JUIN 2026**

Et publication - mise en ligne le **2 3 JUIN 2026** et/ou notification le